

Délinquants solidaires : La solidarité en procès en Belgique

13 novembre 2017

DÉLINQUANTS SOLIDAIRES

Communiqué

La solidarité en procès en Belgique

Ce 15 novembre, se tiendra au Palais de Justice de Bruxelles le procès de six personnes jugées pour avoir exprimé leur indignation face à une expulsion violente par avion.

Le 16 août 2016, à bord d'un vol au départ de Belgique et à destination du Cameroun, les passager-e-s assistent à une scène brutale : un homme, escorté par des policiers, ligoté aux mains et aux bras, se débat et crie. Ils refusent alors de s'asseoir et protestent verbalement contre le traitement inhumain et violent dont ils sont témoins. Ces actes de solidarité contraignent le commandant de bord à refuser d'embarquer la personne. Six voyageurs sont alors désignés arbitrairement par la police pour avoir participé à la contestation.

Le collectif Délinquants solidaires dénonce la procédure engagée à l'encontre de ces six personnes qui alourdit le nombre de poursuites pour acte de solidarité de citoyen-ne-s de France, d'Europe et d'ailleurs.

Comme en France, la Belgique durcit sa politique à l'égard des exilé-es. Tout-e citoyen-ne faisant preuve d'entraide et de solidarité à l'égard des personnes étrangères est exposé-e à des poursuites pénales injustes. Le secrétaire d'État belge, Théo Francken, a ainsi exprimé ouvertement son intention de « montrer les dents » face à celles et ceux qui s'indignent de la violence des expulsions et s'est réjoui, à ce titre, d'une condamnation prononcée en 2016 à l'encontre d'une femme qui avait réagi lors d'une expulsion. Alors que vient d'être commémoré, le 22 septembre dernier, le triste anniversaire de la mort de Semra Adamu, étouffée par des policiers lors d'une expulsion du territoire belge en 1998, ces discours hostiles et les poursuites qui les accompagnent nous apparaissent inadmissibles et d'un autre temps.

Partout en Europe, les personnes qui se voient inquiétées ou poursuivies pour s'être montrées solidaires sont de plus en plus nombreuses, et les textes invoqués toujours plus divers. Dans cette affaire en Belgique, trois des six inculpés sont français - les trois autres camerounais ; comme eux, Stephan, parti en août 2015 en Grèce chercher sa belle-famille syrienne - aujourd'hui réfugiée en France - est convoqué, le 29 novembre prochain, devant un tribunal à Athènes pour répondre de cet acte. En France cette fois, des étrangers et des étrangères, de pays européens et d'ailleurs, sont poursuivi-e-s et condamné-e-s pour avoir manifesté leur solidarité sur le territoire, en particulier aux frontières franco-italienne et franco-britannique. À côté des cas de poursuites judiciaires qui ne cessent de se multiplier, d'autres formes d'intimidation et de sanctions moins

DÉLINQUANTS SOLIDAIRES

Communiqué

La solidarité en procès en Belgique

Ce 15 novembre, se tiendra au Palais de justice de Bruxelles le procès de six personnes jugées pour avoir exprimé leur indignation face à une expulsion violente par avion.

Le 16 août 2016, à bord d'un vol au départ de Belgique et à destination du Cameroun, les passager-e-s assistent à une scène brutale : un homme, escorté par des policiers, ligoté aux mains et aux bras, se débat et crie. Ils refusent alors de s'asseoir et protestent verbalement contre le traitement inhumain et violent dont ils sont témoins. Ces actes de solidarité contraignent le commandant de bord à refuser d'embarquer la personne. Six voyageurs sont alors désignés arbitrairement par la police pour avoir participé à la contestation.

Le collectif Délinquants solidaires dénonce la procédure engagée à l'encontre de ces six personnes qui alourdit le nombre de poursuites pour acte de solidarité de citoyen-ne-s de France, d'Europe et d'ailleurs.

Comme en France, la Belgique durcit sa politique à l'égard des exilé-es. Tout-e citoyen-ne faisant preuve d'entraide et de solidarité à l'égard des personnes étrangères est exposé-e à des poursuites pénales injustes. Le secrétaire d'État belge, Théo Francken, a ainsi exprimé ouvertement son intention de « montrer les dents » face à celles et ceux qui s'indignent de la violence des expulsions et s'est réjoui, à ce titre, d'une condamnation prononcée en 2016 à l'encontre d'une femme qui avait réagi lors d'une expulsion. Alors que vient d'être commémoré, le 22 septembre dernier, le triste anniversaire de la mort de Semira Adamu, étouffée par des policiers lors d'une expulsion du territoire belge en 1998, ces discours hostiles et les poursuites qui les accompagnent nous apparaissent inadmissibles et d'un autre temps.

Partout en Europe, les personnes qui se voient inquiétées ou poursuivies pour s'être montrées solidaires sont de plus en plus nombreuses, et les textes invoqués toujours plus divers. Dans cette affaire en Belgique, trois des six inculpés sont français - les trois autres camerounais ; comme eux, Stephan, parti en août 2015 en Grèce chercher sa belle-famille syrienne – aujourd'hui réfugiée en France - est convoqué, le 29 novembre prochain, devant un tribunal à Athènes pour répondre de cet acte. En France cette fois, des étrangers et des étrangères, de pays européens et d'ailleurs, sont poursuivi-e-s et condamné-e-s pour avoir manifesté leur solidarité sur le territoire, en particulier aux frontières franco-italienne et franco-britannique. À côté des cas de poursuites judiciaires qui ne cessent de se multiplier, d'autres formes d'intimidation et de sanctions moins

médiatisées et quantifiables sont utilisées y compris à l'encontre d'exilé-e-s touché-e-s par des procédures d'expulsion ou de rétention punitives, bafouant toute égalité devant le droit.

Cette tendance européenne de plus en plus marquée à la répression des exilé-es et des citoyen-ne-s solidaires nous interpelle fortement. Le collectif Délinquants solidaires réaffirme la nécessité de défendre le principe de solidarité, en dehors de toute considération sur le statut juridique des personnes concernées. Il dénonce la poursuite en Belgique de ces six citoyens solidaires, exige leur relaxe et réitère son appel à cesser toute intimidation ou poursuite des actes de solidarité envers les exilé-e-s.

13 novembre 2017

Collectif Délinquants solidaires [1]

www.delinquantssolidaires.org

[1] Membres du collectif Délinquants solidaires

Organisations nationales Alternatives et Autogestion, Amoureux au ban public, Anafé, Attac France, Cedetim/Ipam, La Cimade, CNDH-Romeurope, Culture et liberté, Dom'Asile, Fasti, Fédération Sud éducation, Fondation Abbé Pierre, Gisti, LDH, Mrap, Secours Catholique/Caritas France, Solidarity watch, Sud Santé Sociaux, Syndicat de la magistrature, Union juive française pour la paix, Union syndicale Solidaires

Organisations régionales Association pour le développement de la santé des femmes, L'Auberge des Migrants, Bagagérue, CCFD-Terre solidaire Pau, Cercle Louis Guilloux, Cercle de Silence Antony, CGT - section de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, Chabatz d'Entrar - Limoges, La Cimade - Pau et environs, Citoyens solidaires 06, Collectif aminéois des sans papiers, Collectif de défense des droits et libertés des étrangers Besançon 25, Collectif Justice et Libertés, Collectif Saint-Lois d'aide aux migrants, Collectif réfugiés du Vaucluse, Ecodrom93, Itinérance Cherbourg, Itinérance Sud manche, Kolone, Mom o'chaud, Mrap - fédération du Vaucluse, Planning familial 62, RESF 48, Romeurope 94, Romeurope du Val Maubuée, Roya Citoyenne, RUSF 13, Solidarité sans papiers Creil, Terre d'Errance, Tous citoyens – 06, Tous migrants, Transport People and Care.

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Delinquants-solidaires-La-solidarite-en-proces-en-Belgique>